



S E R M O N

DIXSEPTIEME,

Sur I. Iean III. v.3.4.5.6.

Et quiconque a cette esperance en lui se purifie, comme aussi icelui est pur. Quiconque fait peché fait aussi contre la Loy : & peché est ce qui est contre la Loy. Or sçavez-vous qu'il est apparu, afin qu'il ostast nos pechés : & il n'y a point de peché en lui. Quiconque demeure en lui ne peche point : quiconque peche ne l'a point veu, ni ne l'a point cognu.



A V combat de la chair contre l'esprit, mes freres, la chair a cet auantage contre l'esprit, que les biens qu'elle nous propose, assauoir les richesses, & les honneurs de ce monde, & les voluptés charnelles, se presentent à nos sens, au contentement de l'homme, qui, estant tout chair, s'y porte de soi-mesme: & que ces biens-là sont presens, au lieu que ceux du royaume de Dieu sont spi-
ri-

tituels & inuisibles, & esloignés dans le siecle à venir. Mais, outre cela, la chair use de ruse & de fraude, & est merueilleusement ingenieuse à affoiblir les efforts de l'esprit. Car l'Esprit de Dieu nous proposant d'une part l'excellence des biens celestes, & de l'autre la laideur du peché, & le malheur de ses suites, assauoir l'ire de Dieu & la malediction, la chair est fertile en inuentions, tant pour nous flatter de l'esperance du support de Dieu, que pour nous couvrir & desguiser la laideur & les suites du peché, nous dictant que bien que nous nous y laissions aller, Dieu ne laissera pas d'user de sa clemence & bonté enuers nous, & que les pechés que nous commettons sont chose legere, & que le sang de Iesus Christ a assez d'efficace & de vertu pour nous en racheter: tellement que, si nous l'en croyons, la grace nous seroit argument de licence & de dissolution, & Iesus-Christ mesme nous deuiendroit *ministre de peché*, ainsi qu'en parle l'Apostre, Galat. 2. A l'opposite de ces ruses & de ces fraudes, l'Esprit de Dieu desploye és Escritures saintes sa sapience admirable à refuter

les inductions de la chair, & à nous porter à renoncer au peché, & nous estudier à sainteté, nous proposant premierement l'efficace que doit auoir l'esperance de voir Dieu & d'estre transformés en sa semblance : secondement la nature du peché transgressant la Loi & offensant nostre Pere celeste : en troisieme lieu, la fin & le but de nostre redemption, assauoir, que Iesus Christ a versé son sang pour nous retirer du peché : & en quatrieme lieu, la necessité de la communion qu'il nous faut auoir avec Iesus Christ, & de la foi par laquelle nous deuous cognoistre & voir la pureté qui est en lui & en estre participans. De sorte que nous auons à admirer & la varieté de ses raisonnemens, & leur force & vertu à amener toute pen-
1. Cor. 10. 5 seee captiue à l'obeissance de Ies. Christ, & à destruire toute hauteffe & toutes les forteresses que le peché esleue dedans nous. Et c'est ce que nous auons à voir és paroles que nous auons leuës.

L'Apostre, és versets precedens, nous a proposé la grande charité de Dieu en nostre adoption, & l'excellence de nostre condition & de la felicité qui nous est
 est

est preparee , en ces mots , *Voyez quelle charité nous a donnée le Pere , que nous soyons nommés enfans de Dieu : ce que le monde ne nous cognoist point , est d'autant qu'il ne l'a point cognu. Bien-aimés nous sommes maintenant enfans de Dieu, mais ce que nous serons n'est point encores apparu : or sçavons nous que , quand icelui sera apparu , nous serons semblables à lui , d'autant que nous le verrons ainsi comme il est.* Maintenant es paroles que nous auons leuës il propose quatre argumens pour nous porter à nous estudier à saincteté , & nous faire renoncer au peché.

Le premier est pris de l'esperance de voir Iesus Christ tel qu'il est , & d'estre rendus semblables à lui , en ces mots, *Or quiconque a cette esperance en lui se purifie comme icelui est pur.*

Le second est pris de la nature du peché, en ces mots, *Quiconque fait peché, fait aussi contre la Loy : & peché est ce qui est contre la Loy.*

Le troisieme est pris de la fin pour laquelle Iesus Christ est venu au monde, en ces mots, *Or vous sçavez qu'il est apparu , afin qu'il ostast nos pechés : & il n'y a point de peché en lui.*

Le quatrieme est pris de la communion que nous auons avec lui, & de la cognoissance par laquelle nous auons cette communion, en ces mots, *Quiconque demeure en lui ne peche point; quiconque peche ne l'a point veu ni ne l'a point connu.*

Ces quatre argumens, mes freres, seront, moyennant l'aide de Dieu, le sujet de nostre action. Et nous auons à prier Dieu qu'il nous face la grace, non simplement de conceuoir & d'entendre la force de ces raisonnemens, mais d'en sentir l'efficace en nos cœurs, pour y former sa crainte & son amour, & en defraciner le peché & ses conuoitises; qu'ils ne soyent pas vne simple conuiction de nostre deuoir, mais vne puissance de Dieu à nostre sanctification.

I. POINCT.

Le premier donc est en ces mots, *Quiconque a cette esperance en lui, se purifie comme icelui est pur.* L'esperance est comme la sœur gemelle de la foi, & si semblable à elle qu'elles se prennent souvent l'vne pour l'autre en l'Escriture: & en ce lieu nous n'en recognoissons
autre

autre difference, sinon que la foi regarde les promesses de Dieu pour les croire ; & l'esperance regarde le bien promis pour en iouir en son temps. Pour exemple , la foy regarde la verité de Dieu nous promettant la vie eternelle en Iesus Christ : & l'esperance regarde l'accomplissement de la promesse & la vie eternelle mesmes. C'est pourquoi la foi assure, & l'esperance resiouit : la foi combat nos doutes , & l'esperance nos ennuis ; selon ces paroles de l'Apostre , Rom. 12. *ioyeux en esperance , patiens en tribulation* : la foy a vn object de plus grande estendue que l'esperance ; car la foy regarde tout ce que Dieu propose en sa parole pour le croire. Elle regarde pour exemple la creation, la providence diuine , l'incarnation de Iesus Christ, sa croix & souffrance, sa resurrection & ascension : mais l'esperance ne regarde en tout cela que le profit & le bien qui nous en reuiendra. La foi croit les predictions qui nous sont faites de croix & tribulations , aussi bien que les promesses d'assistance & de remuneration eternelle : mais l'esperance ne regarde que le bien & l'execution des

promesses. Secondement, l'esperance prend sa naissance de la foi, & est comme vn rameau de cette diuine plante, ou comme vn de ses fruits. Car l'esperance est appuyee sur la foi, & prend sa certitude & son assurance d'elle, dont l'Apostre dit, Gal. 5. que *par foy en esprit nous attendons l'esperance de Iustice.*

Or considerez en cette vertu deux choses, sa certitude & son object. Quant à la certitude, les mōdains se repaissent d'esperances vaines & illusoires ; dont on a tresbien appellé les esperances mondaines des songes de ceux qui veillent. C'est que le fol amour de nous mesmes nous remplit l'esprit de l'attente de ce que nous desirons, & nous auugle au iugement que nous deuons faire des difficultés ou des impossibilités qui s'y presentent : & ainsi le plus souuent on espere inutilement. Mais l'esperance Chrestienne prouenant de la lumiere de la foi *ne confond point* : car elle prend sa certitude des fondemens que la foi lui propose, assauoir la mort de Iesus Christ & sa resurrection, selon que dit saint Pierre, que *Dieu nous a regenerés en esperance vine par la resurrection de Iesus*

Rom. 5.

ſus Chriſt : outre que la lumiere, laquelle forme noſtre eſperance , eſt celeſte & diuine, & par conſequent certaine ; ſelon que l'Apotre, Eph. 1. parle d'auoir *les yeux de nos entendemens illuminez*, afin que nous ſçachions quelle eſt l'eſperance de noſtre vocation, &c.

Quant à ſon object, celui des eſperances mondaines eſt de choſes muables en elles meſmes & paſſantes, & meſlees ou ſuiuies de maux & de miſeres. Vn homme en ſa povreté eſperera des richelſſes, &, poſé qu'il les ait acquiſes, vne banqueroute, vn vol, ou vn autre accident l'en priuera, elles ſe feront (ainſi qu'en parle l'Eſcriture) fait des *Prou. 23. 5.* ailles comme l'aigle, & s'en feront enuolees ; ou, pendant qu'il les poſſedera, pourra ſurvenir vn calcul dans les reins, ou vne goutte cruelle qui le rendra plus miſerable qu'auparauant : & apres tout, de quelque façon & quelque temps qu'il en iouiſſe, la mort viendra qui le priuera de tous ſes biens, ſelon que dit le Prophete au Pſal. 49. *Ne crain point quand tu verras quelqu'un enrichi & la gloire de ſa maiſon eſtre multipliee : car quand il mourra il n'emportera rien, ſa glai-*

re ne descendra point apres lui. Aussi Iesus Christ represente vn mondain, lequel apres auoir assemblé force biens, & dit à son ame, Mon ame tu as beaucoup de biens

assemblés pour beaucoup d'annees, esiouï toi, mange, boi, fay grand' chere, void qu'en la mesme nuit son ame lui est redemandee. Et le Sage, au liure de la Sapien-

ce, represente les mondains au dernier iour, disans, Que nous a profité la gloire, & que nous ont apporté les richesses avec l'ou-

trecuidance? Toutes ces choses sont passées comme vne ombre, & comme vne poste qui passe à grand' haste, ou comme le nauire qui tra-

uerse l'eau esmeuë des vagues, duquel on ne peut trouuer la trace ne le sentir parmi les flots; ou comme l'oïseau qui vole au tra-

uers de l'air, ou comme la fleche tirée en l'air, dont le passage ne se peut appercevoir. Aussi l'Escriture accompare l'esperance des mondains à la poudre emportee par le tourbillon, & à la fumee esparse par le vent. Mais l'esperance dont nous par-

lons a pour objet vn heritage incorruptible, qui ne se peut contaminer ni flestrir, conserué és cieux pour nous: elle regarde des richesses où la tigne & la rouillure ne gastent rien, & là où les larrons ne percent

Luc 12.

Sup. 5.

1. Par. 1.

Mat. 6.

19.

ni ne desrobent : elle regarde le Seigneur mesme qui demeure eternellement, pour estre rendus participans de son immutabilité, aussi bien que de sa felicité. Iusques là, que nostre corps mesme resuscitera en incorruption, immortalité & gloire.

C'est pourquoy nostre Apostre ne dit pas seulement, celui qui a cette esperance, mais qui a cette esperance *en lui* : ces mots, *en lui*, monstrans que le Seigneur en est l'object, par la gloire & felicité dont il jouit à la dextre du Pere, aussi bien qu'il en est le fondement par le merite de sa mort. Or si d'ordinaire les argumens qui sont pris de nostre profit & interest sont les plus puissans, à cause de l'amour naturel de nous mesmes; celui d'une si haute esperance, que voir Dieu & estre rendus semblables à lui, doit estre merueilleusement puissant. Le soldat, pour l'esperance d'une chetive paye s'expose aux fatigues & aux dangers de la guerre; & pour l'esperance de quelque honneur se iette au trauers des espees & du feu des mousquets & canons, comme insensible aux coups les plus mortels. Le

marchand , pour l'esperance du gain, traaverse les mers & se priue de la douce presence de sa famille , & par maniere de dire renonce à tout repos. Et le laboureur, pour l'esperance d'une recolte, cultiue la terre à la sueur de son visage , & souffre patiemment les ardeurs du Soleil & la rigueur de la froidure. Quelle efficace ne doit point auoir l'esperance du royaume des cieus, de la couronne de vie , de la communion eternelle avec Dieu & de la fruition de sa felicité? C'est pourquoy saint Pierre, en sa seconde, apres auoir dit, que nous attendons nouveaux cieus & nouvelle terre où justice habite, adjouste , *Quels nous faut-il estre en sainte conuersation & œuures de pieté, en attendant & nous hastans à la venue du iour de Dieu?*

Il y a deux tentations generales, l'une du desir des biens , & l'autre de l'apprehension & crainte des maux : de l'une & de l'autre l'esperance Chrestienne emportera la victoire. Quant à la premiere ; Asaph nous represente, que ayant porté enuie à la prosperité des mondains , & ses pieds lui ayans presque failli, il s'est affermi, en considerant
que

que Dieu l'auoit pris par la main droite, le conduiroit par son conseil, & finalement le recevroit en gloire, que Dieu est le rocher de son cœur & son partage à tousiours, & que d'approcher de lui c'est son bien. Aussi le Prophete disoit, Psal. 17. *Seigneur, de iure-moi des gens du monde, desquels la portion est en la vie presente, & tu remplis leur ventre de ton thresor: mais moi ie verray ta face en justice, & seray rassasié de ta ressemblance quand ie seray recueillié: & Psal. 39. On se tempeste pour neant, on amasse des biens, & on ne sçait qui les recueillira: qu'ay-ie donc attendu, Seigneur? mon attente est à toi.* Et de mesme qu'y a-il en la gloire de ce monde & en toutes ses dignités, de comparable à celle de regner eternellement avec le Fils de Dieu? C'est pourquoy Moysse estant ia *Heb. 11.* grand refusa d'estre nommé fils de la fille de Pharaon, & estima plus grandes richesses l'opprobre de Christ, & aima mieux estre affligé avec le peuple de Dieu, que de iouir pour vn temps des delices de peché, pource qu'il auoit esgard à la remuneration. Venez donc, vous qui courez apres les voluptés & la gloire du siecle, reconnoissez le tort

que vous vous faites de vous priuer, pour des choses perissables, des plaisirs, biens & honneurs du royaume de Dieu.

Et quant à la tentation des craintes & des douleurs, l'Apostre accompare l'esperance à vn *heaume*, qui couvrant la teste du soldat, le fait passer avec assurance à trauers les perils : car *nous nous glorifions és tribulations en l'esperance de la gloire de Dieu.* T'effrayeras-tu, Chretien, de la perte de tes biens, puis que tu as vne meilleure cheuance és cieux, & qui est permanente ? Apprehenderas-tu le mespris & l'opprobre, puis que Iesus Christ t'appelle à la gloire d'estre assis à la dextre du throne de Dieu ? Craindras-tu de perdre ta vie, puis que en la perdant tu la gagnes, estant appelé à viure avec Iesus Christ eternellement ? Apprehenderas-tu les douleurs, puis qu'elles ne font que passer, & aboutissent au fleue des delices de Dieu, dans lequel Dieu te veut abbreuuer, & que l'affliction legere, qui ne fait que passer, produit vn poids eternal de gloire excellemment excellente ? C'est ce qui a fait chanter les martyrs au milieu
des

2^{pe}. 6.

1. Thess. 5. 8

Rom. 5.

Heb. 10.

2. Cor. 4.

des supplices , pource qu'ils voyoyent (ainfi que iadis S. Estienne) les cieux ouuerts , & Iesus Christ à la dextre de Dieu. Et pour tous ces effets l'Apostre, Hebr. 6. dit , que *nous tenons l'esperance comme vn ancre ferme & seure de l'ame, penetrant iusqu'au dedans du voile où Iesus Christ est entré comme auantcoureur pour nous* ; accomparant la vie de l'homme à vne nauigation , & les tentations à des flots & des vagues qui agitent nos esprits, mais au milieu de cela l'esperance nous est vn ancre qui tient fermes nos ames, penetrant non pas dedans la terre , comme les anchres des nauires materiels, mais dedans le ciel, là où elle se tient à Iesus Christ & aux biens celestes qu'il possede pour nous en faire participans.

Or nostre Apostre dit que celui qui a l'esperance se purifie *comme le Seigneur est pur* , entendant le Seigneur Iesus, comme ces mots le monstrent, *quand le Seigneur sera apparu, nous serons semblables à lui*. Or en Iesus Christ il y a deux choses, sa pureté ou saincteté, & sa beatitude ou felicité, lesquelles sont inseparables en lui. Et ie puis dire que la sain-

cteté, & sa beatitude ou felicité, lesquelles sont inseparables en lui. Et ie puis dire que la saincteté est plus excellente que la felicité : à raison dequoy Iesus Christ a bien pu estre priué ici bas de felicité & souffrir les douleurs & les miseres ; mais n'a pu estre priué de saincteté. La saincteté est en son genre chose morale, & la felicité vn bien physique & naturel qui ne concerne que l'aïse & la commodité de l'estre, au lieu que le bien moral concerne la vertu. Or les perfections morales sont plus excellentes que les physiques : de là vient que la priuation de saincteté (qui est le vice & la meschanceté) nous donne de la haine contre vn homme, encor qu'il fera à son aïse : car si vn homme est meschant, il est tousiours odieux ; mais s'il est innocent & vertueux, il est aimé ; & s'il est dans la misere, sa misere nous donne de la pitié & compassion pour lui. Donques la meschanceté estant pire que la misere, par la raison des contraires ; la saincteté est plus excellente que la felicité. Aussi la felicité n'est que comme la suite & dependance de la saincteté ; & és creatures est la

remu-

remuneration de la sainteté. Et partant puis que nostre esperance est d'estre rendus semblables à Iesus Christ, il faut que ce soit principalement au regard de sa sainteté, comme du plus excellent caractere & lineament de son image. D'où s'ensuit qu'il faut dès ici bas tascher de se purifier comme il est pur. Aussi la gloire (sous le mot de laquelle nous conceuons l'estat de Iesus Christ, auquel nous esperons d'estre vn iour rendus semblables) en l'Escriture s'entend de la sainteté; comme vous le voyez, Ephes. 5. où il est dit, que Iesus Christ a aimé l'Eglise & s'est donné soi mesme pour elle, afin qu'il la sanctifiast, l'ayant nettoyée au lanchement d'eau par la parole, afin qu'il se la rendist une Eglise glorieuse, n'ayant tache, ni ride, ni autre telle chose; & Ps. 45. il est dit, que la fille du Roy (c'est à dire l'Eglise) est toute pleine de gloire en dedans: or la gloire du dedans ne peut estre sinon la sainteté: de mesme, 2. Corint. 3. où il est dit, que nous tous qui contemplons comme en vn miroir la gloire du Seigneur à face descouuerte, sommes transformés en la mesme image de gloire en gloire, comme par l'Esprit du Seigneur. Aussi

B B b

nous conceuons l'estat celeste, par vn estat de lumiere, l'Apostre appelant, Coloss. i. le royaume des cieux, *le royaume des sainctz en lumiere.* Or l'Escriture par la lumiere entend la saincteté : & en ce sens nous sommes appelés *enfants de lumiere*, & les pechés sont appelés *œuvres de tenebres.* Quiconque donques espere d'estre rendu semblable à Iesus Christ, cheminera en lumiere dès ici bas & en justice & saincteté. Aussi quand nous regarderions à la felicité, comme au but de nostre esperance, & non pas à la saincteté, tousiours ces deux choses estans inseparables en Iesus Christ, le doiuent estre en nous. Or c'est pretendre separer sa saincteté d'avec sa felicité, que de vouloir auoir part à sa gloire & à sa ioye, sans auoir part à sa pureté & innocence : ce qui seroit destruire l'estre & les perfections du Seigneur : comme si quelqu'un pretendoit participer à la chaleur du Soleil, sans receuoir sa lumiere. Et si nous aimons le Seigneur & desirons lui estre agreables, pource que nous nous esiouïssons d'estre vn iour rendus semblables à sa felicité, cet amour nous oblige

Eph. 5. v.
8. & 11.

oblige à nous transformer en l'image de sa saincteté & pureté ; car nous ne lui pouuons agreer autrement : Dieu ne pouuant aimer le vice & l'iniquité ; car nul n'aime les choses qui sont contraires à sa nature. Aussi la felicité est posée pour qualité prealablement requise à la felicité celeste ; l'Apostre disant, Hebr. 13. *Pourchassez la sanctification, sans laquelle nul ne verra le Seigneur.* Et Iesus Christ, *Bien-heureux sont ceux qui* *Mais,* *sont nets de cœur ; car ils verront Dieu.*

Mais pesez ces mots, *se purifie* [comme icelui est pur.] c'est que nostre chair nous flatte par des exemples d'une pureté defectueuse. Nous regardons les pechés & defauts de plusieurs fideles tant en l'ancien qu'au nouueau Testament, & par cela nous nous endormons es nostres, sans auoir soin de les corriger & de nous amender de iour en iour. Or ce n'est pas la pureté defectueuse des fideles que nous deuons nous proposer pour souuerain exemple auquel nous nous conformions, mais la pureté de Dieu, puis que Dieu est l'object auquel nous esperons d'estre rendus conformes. C'est pour cette

raison que nostre Apostre a desia dit ci dessus, non seulement que Dieu est lumiere, mais qu'il n'y a en lui tenebres quelconques, afin que nous regardions tousiours à la pureté de Dieu, & combattions l'indulgence de laquelle nous supportons nos imperfections. I'auouë bien que nous ne pouuons iamais atteindre à sa perfection; ni les Anges mesmes qui sont dedans le ciel, mais neantmoins nous nous le deuons proposer en exemple perpetuel que nous imitions, pour combattre continuellement nos defauts. I'auouë aussi que Dieu supporte & pardonne les defauts de ceux qui le craignent, & qu'il ne nous examinera pas à la regle de sa pureté. Mais ces pechés & defauts qu'il supporte & pardonne aux fideles ne laissent pas d'estre contre sa nature; & d'estre des dissemblances à sa pureté, lesquelles il hait naturellement: & partant puis qu'il les hait, nous les deuons combattre dedans nous; & ne nous y pas flatter, en negligant de les corriger. Et c'est le poids qu'a le mot *comme* en nostre texte, de mesme qu'ailleurs quand il est dit, *Soyez saints comme ie suis saint;*

sainct; soyez misericordieux, comme vostre Pere celeste est misericordieux.

Faut aussi peser le mot *se purifie*, qui exprime l'action de l'homme. Car nous sommes bien purifiés de Dieu par la vertu de son Esprit; mais depuis qu'il nous a donné son Esprit & a versé en nous la lumiere de foi & de sa crainte, il faut que nous agissions par cet Esprit là, & que nous exercions continuellement la faculté qu'il a mise en nous: comme saint Pierre nous dit, que nous *purifions nos ames en obeissance à verité par l'Esprit*: & saint Paul, *Mortifiez par l'esprit les faits du corps*: & Esaie, *Lavez vous, soyez nets, cessez de mal faire, apprenez à bien faire*: duquel acte estoient types & figures les lauemens frequens dont les Israelites se purifioyent, quant à la chair, sous l'ancien Testament,

En troisieme lieu il faut remarquer ce mot, *Quiconque*. Quiconque a cette esperance se purifie comme icelui est pur, afin que nous n'estimions pas qu'on peut bien auoir la foy & l'esperance Chrestienne, sans auoir tant de soin de nous purifier. S. Iean donc employe le mot d'vniuersalité, *quiconque*, pour

monstrer que nul n'a la verité de l'esperance Chrestienne, sans le soin de se conformer à la pureté de laquelle Dieu nous donne l'exemple en sa parole, & que celui qui persiste volontairement en ses pechés, n'a point l'esperance Chrestienne, mais vne securité charnelle par laquelle il se flatte & se deçoit.

II. POINCT.

Le second argument de l'Apostre est pris de la nature & qualité du peché, & consiste en ces mots, *Quiconque fait peché, fait aussi contre la Loy: & peché est ce qui est contre la Loy.* L'Apostre venoit d'alleguer l'argument pris de nostre interest, assavoir de l'esperance de nostre felicité. Or si nous n'auions autre motif pour obeir à Dieu que nostre profit, nostre obeissance seroit mercenaire, & nous n'aimerions Dieu que pour nous mesmes: il faut donc que nous ayons aussi en haine le peché à cause de lui-mesme, comme estant la transgression de la Loy de Dieu. Vn enfant qui ne s'estudieroit à servir son Pere & lui rendre obeissance, que pour

l'espe-

l'esperance de sa succession , au fonds n'aideroit pas son pere : il faut qu'il ait enuers son pere vne reuerence filiale, par laquelle , hors l'esgard à son propre dommage, il apprehende de le mescontenter. L'Apostre donc nous propose maintenant le mescontentement & le desplaisir que Dieu reçoit du peché, pource que c'est l'infraction de sa Loy.

Pour bien entendre cela, mes freres, il faut considerer que la souueraine regle du bien est la propre nature de Dieu, c'est à dire sa pureté & saincteté, selon laquelle Dieu mesmes (lequel est au dessus de toute loy) agit, *ne pouuant 2. Tim. 2.* se renier soi-mesme, selon que dit l'Apo-^{13.}stre ; de sorte qu'il y a des choses, qui, pour leur contrariété à la pureté de Dieu, seroyent mauuaises, encor que Dieu ne les eust pas defendues par sa Loy ; comme mentir, estre infidele & desloyal, calomniateur, injurieux, injuste enuers le prochain, ou d'estre blasphemateur enuers Dieu. Il y en a d'autres qui ne sont mauuaises sinon entant que Dieu les a defendues, comme à Adam, de manger de l'arbre de science de bien & de mal, ou au peuple d'Israël

de trauailler certains iours, & de manger certaines viandes. De celles-ci, ceux à qui la deffense est faite sont obligés de s'en abstenir, seulement à cause de l'authorité de Dieu qui les a defendues. Mais quant aux autres, il y a la propre nature de la chose, & sa discordance avec la nature & saincteté de Dieu (laquelle est la souueraine loy) qui les rend mauuaises & odieuses. Ici donc, i'estime que S. Iean prend la Loi comme l'expression de la saincteté naturelle de Dieu, laquelle, ayant esté présentée en la Loi morale de Moÿse, nous a esté à plein donnée en l'Euangile, là où Iesus Christ nous a mis en auant les preceptes de saincteté, de verité, de justice, de bonté, d'amour, & de charité, selon l'intime cognoissance qu'il auoit de la nature du Pere : Iesus Christ ayant deduit & expliqué les plus hauts degrés de pureté & de saincteté, & porté la charité à des effets que l'on ne comprenoit pas sous la Loi, comme de benir ceux qui nous maudissent, & aimer ceux qui nous haïssent, selon que Iesus Christ dit, Matth. 5. *Ne pensez pas que ie sois venu pour aneantir la Loy & les*

Pro-

Prophetes : ie ne suis point venu pour les aneantir, mais pour les accomplir.

Venez donc maintenant , fideles, considerer en cette Loy l'autorité de vostre Pere celeste, & sa souueraine beauté.& pureté. Voyez-y ses commandemens comme les traits & les lineamens de la sainteté & justice naturelle. Et voyez à l'opposite le peché comme l'image du Diable, en injustice, ordure, & meschanceté. Voyez-le comme vn monstre hideux opposé tout ensemble à l'autorité & à la nature de Dieu. Voyez-le ayant pour chef l'impieté & l'inimitié de Dieu ; pour yeux, l'enuie & l'orgueil, la lasciueté, la colere : pour bouche, le mensonge, la calomnie, & les blasphemes : pour mains, la rapine, l'injustice, le meurtre : pour ventre, la gourmandise & l'yvrongnerie : pour reins, la paillardise, l'adultere & les ordures de la chair : pour pieds, la temerité, la precipitation & la promptitude & agilité à mal faire, & à offenser Dieu & les hommes. Et considerez ce monstre au dedans animé de l'esprit du Diable; selon qu'il est dit, Eph. 2. que *le Prince de la puissance de l'air opere avec*

762 *Sermon Dixseptieme,*
efficace és enfans de rebellion. O que si
nous auions les yeux de nos entende-
mens autant ouuerts que ceux du
corps, nous prendrions en grande hai-
ne & horreur tout ce qui est de la na-
ture de ce monstre, c'est à dire, tout ce
qui est du peché, & euerions avec
grand soin tout ce qui est de son venin,
c'est à dire tout ce qui repugne à la Loi
de Dieu.

Rom. 7. A l'opposite de cela, considerez en
la Loi de Dieu deux choses. Premiere-
ment, la substance de ses commande-
mens, selon que dit l'Apostre, *Le com-
mandement est juste, & saint, & bon*: car il
ne nous propose que ce qui est de la
perfection de nostre nature & de l'ima-
ge de Dieu, & qui (à le bien considerer)
sert à nostre repos & tranquillité, & à
nostre vrai & solide contentement; se-
lon que Iesus Christ dit, *Apprenez de moi
que ie suis debonnaire & humble de cœur, &
vous trouuerez repos à vos ames. Car mon
ioug est aisé & mon fardeau leger.* Secon-
dement, l'autorité du Legislatteur, qui
est le Seigneur souuerain, qui a tout
droit sur nous naturellement, entant
que Createur, duquel nous tenons la
vie,

vie, le motuement & l'estre; mais qui s'en est acquis vn nouueau en Iesus Christ son fils, assauoir celui de Pere & de Redempteur: au regard dequoy S. Paul dit, 1. Corint. 6. que *nous ne sommes plus à nous mesmes, mais auons esté achetés par prix*: & partant si Dieu, apres auoir racheté son peuple de la seruitude d'Egypte, lui donna sa Loy en la montagne de Sinai, le peuple promit d'obeir: combien plus apres la redemption de nos ames de la puissance du diable, du peché & de la mort (de laquelle la tyrannie d'Egypte n'estoit que le type & la figure) deuons-nous apporter de soumission, de reuerence & d'affection pour obeir à la Loi de Dieu? Et ici est à considerer que par la transgression de la Loi est violee & offensée & mespriée la Majesté du Legislatteur. Or ce ne peut estre chose legere que son offense & son mespris. Car si c'est chose grieue d'offenser & mespriser les maiestés humaines, c'est à dire les Rois & Princes souuerains, combien plus la Diuine? Venez donc ici, vous tous qui craignez Dieu, considerer quel soin vous deuez apporter à ne pas transgresser les com-

764 *Sermon Dixseptieme,*
mandemens de Dieu ; afin que, quand
nostre chair nous flatte, & nous dit, tou-
chant le peché auquel elle nous induit,
que ce sera peu de chose, & que Dieu
n'en sera guere offensé, nous respon-
dions, que c'est vne transgression de la
Loy de Dieu, & que partant ce ne peut
estre chose legere. Il est bien vrai qu'il
y a deux manieres de transgresser la
Loi de Dieu, & par consequent de pe-
cher : l'une par infirmité, surprise, &
mesgarde ; & l'autre par habitude &
par abandon à nos conuoitises, ou du
moins à vne laquelle on laisse regner
dans le cœur : qui est la maniere de pe-
cher des prophanes & contempteurs
de Dieu, laquelle nostre Apostre en-
tend proprement en ce chapitre par
faire peché, comme en faire mestier &
s'y plaire : auquel esgard les fideles ne
font pas peché. Mais toutesfois à pren-
dre le peché en soi, sans esgard à la ma-
niere de le commettre, il est transgres-
sion de la Loy de Dieu, & contenant
quelque mespris ou negligence de la
majesté de Dieu : & partant le fidele
doit en concevoir de la haine pour taf-
cher de n'y pas tomber ; & s'il y tombe,
en

Sur l. Jean, ch. 3. v. 3. 4. 5. 6. 765
en gemir à Dieu, & s'en releuer tost
comme par horreur.

III. P O I N C T.

Le troisieme argument de l'Apostre est pris de la fin pour laquelle Iesus Christ est venu au monde, en ces mots, *Or vous sçavez qu'il est apparu afin qu'il ostast nos pechés.* Cette raison, mes freres, accroist le poids de la precedente, en tant que le peché est vne chose si grieue, comme transgression de la Loy de Dieu, que Iesus Christ, le fils de Dieu, est descendu ici bas pour l'oster : de sorte que negliger de renoncer au peché, est negliger l'apparition du Fils de Dieu, & ne pas faire cas de l'effusion de son sang precieux ; voire se plaire au peché, est s'opposer directement à l'intention & à la fin pour laquelle le Seigneur Iesus est venu au monde. Or qu'y a-il qui soit plus criminel que cela ? & qui par consequent nous doive inciter davantage à nous estudier à sanctification ? Et c'est ici où l'Euangile a des lumieres, pour nous porter au renoncement de nous mesmes, qui lui sont particulieres, & qui estoient fort obscures

sous l'ancien Testament. Alors on voyoit bien que le peché estoit grief, soit en la maniere de laquelle la Loi auoit esté donnée, ass. avec foudres & tonnerres; soit en la mort & au sang des agneaux, des boucs, & des taureaux lesquels il falloit offrir en sacrifice pour expier le peché & appaiser l'ire de Dieu: soit és lauemens & aspersions qu'il falloit faire pour purifier ceux qui estoient souillés de peché. Mais qu'est cela au prix de ce que l'apparition du Seigneur Iesus nous a montré de la griuete du peché, quand il a respandu son sang en la croix, & a donné sa propre ame en rançon pour l'expier, & nous en deliurer? Combien donc doit estre grand & vehement l'estude de la sanctification sous le nouueau Testament, où cette apparition du Fils de Dieu pour vne telle fin nous est reuelee? Et qui est l'homme, s'il est Chretien, qui ne se sente obligé à renoncer de tout son cœur au peché? C'est cette dispensation admirable de l'apparition de Iesus Christ, pour oster le peché, que l'Apostre propose, Rom. 8. quand il dit, *Dieu a enuoyé son propre Fils en forme de*
chair

chair de peché & pour le peché, & a destruis
 le peché en la chair, afin que la justice de la
 Loy fust accomplie en nous. Il nomme Ie-
 sus Christ propre fils de Dieu, pour monf-
 trer la Majesté souuéraine de celui qui
 a respandu son sang pour oster nos pe-
 chés. Il dit qu'il a esté enuoyé en forme
 de chair de peché, pour monstrier la gran-
 de bassesse de son apparition; & dit que
 il a destruis le peché en la chair, pour dire
 qu'il a voulu destruire le peché par la
 destruction de sa propre chair, afin de
 le destruire en la nostre. Et si la gran-
 deur de la rançon monstrier l'importan-
 ce de la deliurance, quelle plus grande
 rançon eust-on pu conceuoir, que celle
 de la mort & du sang du Fils de Dieu?
 C'est pourquoy S. Pierre dit, *Conuersez*
en crainte durant le temps de vostre sejour
temporel, sçachans que vous auez esté rache-
tés de vostre vaine conuersation qui vous a-
uoit esté enseignée par vos peres, non point
par choses corruptibles, comme par argent ou
par or, mais par le précieux sang de Christ,
comme de l'agneau sans macule & sans tache.
 Aussi l'Apostre, Hebr. 6. s'escrue, *Quels*
tourmens deseruira celui qui aura foulé aux
pieds le Fils de Dieu, & tenu pour profane

le sang de l'alliance par lequel il auroit esté sanctifié?

Or ici confidez que Iesus Christ est apparu pour oster nos pechés, en deux esgard : l'un, qu'ils ne nous soyent point imputés : l'autre, qu'ils soyent mortifiés dedans nous par la sanctification de son Esprit, qui forme les habitudes de sa crainte & de son amour en nos cœurs. Car il y a deux choses au peché, la peine qu'il a meritee, & l'estre qu'il a dedans nous en malice & corruption. Or Iesus Christ est venu pour oster les pechés à ces deux esgards conjointement. Car saint Iean ne dit pas, que Iesus Christ est apparu afin qu'il ostant la peine de nos pechés, mais afin qu'il ostant *nos pechés* : ce qui se rapporte à l'estre que le peché a dedans nous. Car Iesus Christ a par sa mort obtenu à tous croyans ces deux graces, assavoir & qu'ils soyent absous & liberés de la peine par son sang, & qu'ils soyent renouvelés & regenerés par son Esprit, pour cheminer en nouveauté de vie : lesquelles deux graces l'Apostre exprime, Coloss. 2. quand il dit, que *Dieu nous a vivifiés ensemble avec Christ, nous ayant gratis-*

gratuitement pardonné nos offenses : car en disant que nous sommes viuifiés avec Iesus Christ, il entend la grace par laquelle Iesus Christ vit & habite en nous par la foy operante en toutes vertus Chrestiennes : & quand il dit, que Dieu nous a gratuitement pardonné nos offenses, il regarde l'acte par lequel Dieu nous justifie en Iesus Christ, ne nous imputant point nos offenses : & Heb. 9. il comprend ces deux choses, quand il dit, que le sang de Christ, qui par l'Esprit eternal s'est offert à Dieu sans nulle tache, purifie nos consciences des œuvres mortes pour servir au Dieu viuant. Ainsi il dit, Tit. 3. que Dieu nous a sauués par le lanchement de regeneration, & le renouvellement du saint Esprit ; afin qu'ayans esté justifiés par la grace d'icelui, nous soyons heritiers selon l'esperance de vie eternelle. Si doncques nous n'employons les lumieres que Dieu nous a donnees de son Esprit à la regeneration & au renouvellement de nos ames, nous ancantissons la grace du Seigneur, & nous priuons par mesme moyen du benefice de la remission des pechés ; nul ne pouuant auoir Iesus Christ pour justice, qu'il ne l'ait pour

sanctification ; & nul le receuoit avec son sang en expiation des offenses, qu'il ne le recoiue avec son Esprit en vertus Chrestiennes & bonnes œuures.

Or est à remarquer que nostre Apôstre ayant dit, que Iesus Christ est apparu pour oster nos pechés, adjouste, & *il n'y a point de peché en lui* ; pour dire, que estant venu pour oster nos pechés, c'est pour n'en laisser rien en nous, comme il n'y en a du tout point en lui: comme, Ephes. 5. l'Apôstre dit, qu'il s'est donné soi-mesme pour l'Eglise, afin qu'il la sanctifiast, & qu'il se la rendist vne Eglise glorieuse, *n'ayant ni ride ni tache*. & Col. 1. Il vous a reconciliés au corps de sa chair par la mort, *pour vous rendre saints, sans tache, & irréprehsibles deuant soi*. Eph. 1. il dit, irréprehsibles deuant soi *en charité*. Car bien que nous n'obtenions pas, pendant que nous sommes en cette vie, ce haut degré de sainteté ; neantmoins puis que Iesus Christ l'a pour but, & qu'il nous y amenera, nous y deuous tendre ; & deuous combattre, avec d'autant plus d'ardeur, tous nos defauts, & en conceuoir d'autant plus de tristesse, qu'ils retardent la perfection

fection que Iesus Christ nous a preparée , & nous reculent du but auquel nous sommes appelés : selon que l'Apôstre disant, Philipp. 3. *Je ne me repute point estre desia accompli & avoir desia apprehendé, adjouste, Mais une chose fai-je, qu'en laissant les choses qui sont en arriere, ie tire vers le but, assavoir au prix de la superne vocation de Dieu en Iesus-Christ.*

III. POINCT.

Reste maintenant le quatrieme argument de l'Apôstre, pris de la communion avec Iesus Christ, & de l'efficace de la cognoissance par laquelle nous avons cette communion, en ces mots, *Quiconque demeure en lui ne peche point, quiconque peche ne l'a point veu, ni ne l'a point cognu.* Cette raison a sa force des precedentes : car si le Seigneur est tout pur & n'y a point de peché en lui, & s'il est apparu pour oster les pechés, il faut necessairement que celui qui l'a pris pour son refuge & pour son souverain bien, & s'est uni & incorporé à lui par foi, ait pris le dessein & l'affection de renoncer au peché & de se conformer à sa volonté. Saint Jean donc parle de

celui qui *demeure en Iesus Christ*, & dit, qu'il *ne peche point*. Par demeurer en Iesus Christ il entend l'acte de la foi, d'autant que c'est la foi, par laquelle, ayans veu nostre perdition & corruption, & ayans ouï les promesses de grâce en Iesus Christ, nous sortons comme hors de nous pour chercher en Iesus Christ tout nostre bien & salut, & nous tenâs en lui, pour obtenir en sa communion, par son merite & sa vertu, le remede à nos maux, ass. au merite de sa mort la remission de nos pechés, & en la vertu de son Esprit la sanctification de nos ames & toute nostre conduite: comme S. Paul, Rom. 8. dit de ceux qui sont en Iesus Christ, qu'il n'y a nulle condamnation contre eux, & qu'ils ne cheminent point selon la chair, mais selon l'Esprit. Et l'Escriture exprime, par *demeurer en Iesus Christ*, l'acte de la foi; tout de mesme qu'elle l'exprime par *venir à Iesus Christ*: car nous ne venons à Iesus Christ que pour y demeurer, & ne nous en desprendre point. Nous nous tenons dedans ce domicile, où mal aucun ne peut estre adressé contre nous: & dans ce corps mystique, où il y a vie & benediction à tous.

touffours ; & adherons à ce sep dont la feue nous fait fructifier à Dieu ; selon que Iesus Christ dit, Iean 15. *Demeurez en moi, & moi en vous : comme le sarment ne peut de lui-mesme porter fruct. s'il ne demeure au sep, ne vous aussi semblablement, si vous ne demeurez en moi. Qui demeure en moi, & moi en lui, porte beaucoup de fruct.* C'est pourquoy nostre Apostre dit, que quiconque demeure en Iesus Christ ne peche point : non qu'il ne lui auienne de chopper souuent ; selon que dit saint Iaques, *Nous chöppons tous en plusieurs choses*, mais pource qu'il s'estudie à ne point pecher ; de sorte que quand il peche, c'est contre son dessein & son desir ; e'est par surprise de sa chair, & par infirmité, avec regret, veu qu'il combat & luitte contre le peché. Car nous sommes dits ne pas faire les choses lesquelles nous ne faisons que par surprise & contre nostre desir & nostre dessein ; l'homme en ses actions estant censé & considéré selon son but & ses intentions. Ainsi vn pere se louëra de son enfant, & dira que son enfant l'aime & ne lui donne aucun mescontentement, non que son enfant ne face par

fois des fautes desquelles le pere le reprend, mais parce que ce n'est que par infirmité qu'il les fait, & que le pere scait que l'enfant l'aime & craint de l'offenser. Or si les hommes vident de cette equité & de cette benignité au iugement des actions de leurs enfans, combien plus en viera le Pere celeste enuers ses enfans, lui qui cognoist leurs coeurs & la sincerité de leur affection? Et c'est ce que vous voyez en l'histoire de Iob: Iob auoit loué Dieu en ses maux, & long temps persisté au respect & en la soumission qu'il deuoit à Dieu; mais finalement, estant surchargé & comme accablé de maux, il lui eschappe de murmurer & de maudire le iour de sa naissance, & il en resmoigna la repentance: & neantmoins Dieu, s'adressant en suite aux amis de Iob, & iugeant de la conduite de son seruiteur, déclara qu'il a parlé deuant lui droitement, passant par dessus son offense, pource qu'il ne l'auoit commise que par surprise & contre son dessein. Vous le voyez en Dauid, lequel encor qu'il eust commis des grieues offenses, mais de mesme par surprise & par infirmité, ne laisse pas d'estre

Iob 42.

d'estre appelé l'homme *selon le cœur de Dieu, & entier ou parfait*. Vous le voyez en Zacharie pere de Iean Baptiste, en S. Luc 1. bien qu'il n'eust pas creu à la parole de Dieu portee par l'Ange (dont il fut chastié, estant rendu muet iusqu'au iour auquel furent accomplies les choses prononcées par l'Ange) neantmoins il est dit de lui au mesme chapitre, qu'il *estoit iuste deuant Dieu, cheminant en tous les commandemens & ordonnances du Seigneur, sans reproche*. Par lesquels exemples nos Adversaires (qui en pretendent prouuer que les fideles obtiennent vne perfection de saincteté, par laquelle ils accomplissent la Loi) deuroyent plustost recognoistre la bonté & la misericorde du Pere celeste pardonnant à ses enfans leurs pechés, & ne les leur imputant point, que d'en tirer de la presumption de parfaite iustice pour les fideles. Car cette misericorde du Pere qui est matiere d'humiliation au fidele, est tournée en matiere d'orgueil. Estudiez-vous, fideles, à seruir vn si bon Seigneur, & vn Pere si benin, qui voyant la sincerité de sa crainte & de son amour en vos cœurs, ne vous imputera point

vôs defauts, selon que vous l'oyez, *Malach. 3.* disant, touchant ceux qui le craignent, *Ils seront miens lors que ie mettray à part mes plus precieux ioyaux; & ie leur pardonneray, ainsi qu'un pere pardonne à son fils qui le sert.* Mais estudiez-vous à cette pureté de cœur & de bonne conscience enuers Dieu; afin que Dieu voyant ce fonds bon & sincere, passe par dessus les manquemens & infirmités.

Sainct Iean fortifie son propos, en adjoûtant, que celui qui peche (c'est à dire, qui le fait de plein gré, par habitude, & sans crainte de Dieu, le peché regnant en lui) n'a point veu le Seigneur, & ne l'a point cognu. Il parle de *voir & de cognoistre*, pource que ce qu'est la veüe à nos yeux, cela est la cognoissance à nos entendemens, l'entendement estant l'œil de l'ame. Et pource aussi la foi est exprimee par voir & contempler: comme en *S. Iean 6.* *C'est ici la volonté de celui qui m'a enuoyé, que quiconque contemple le Fils, & croit en icelui, ait vie éternelle.* La raison de cela est, que l'œil, regardant la lumiere, en reçoit la vertu & en est esclairé effectiuement. Ainsi la foi est l'aspect qui reçoit effectiuement

vif. 40.

ment les rayons de la grace de Dieu en Iesus Christ, assauoir la vertu de son sang & de son Esprit à ce que nous en foyons iustificés & sanctifiés. Et comme iadis les Israelites qui, estans mordus au desert des serpens bruslants, estoient gueris en regardant le serpent d'airain, obtenoyent par ce regard vne vertu en eux qui les guerissoit ; ainsi la foi est vn regard efficace & puissant, qui reçoit l'Esprit de vie de Iesus Christ en guerison du peché, qui est le venin & l'inspiration de l'ancien serpent. Ce qui nous montre que la foi n'est pas vne theorie oisive, comme celle d'une foi historique, mais vne impression puissante des verités de l'Euangile, laquelle determine & flechit la volonté ; toute autre foi estant morte, & seulement vne apparence ou superficie de foi, & non le fonds & la verité de la foi. C'est pourquoi saint Iean prononce generalement, que *quiconque fait peché*, c'est à dire, s'y adonne & s'y abandonne, *n'a point veu le Seigneur, & ne l'a point cognu* : car s'il auoit veu cete Lumiere de vie, il en auroit receu les rayons en son ame, qui esclaireroyent son entende-

mont avec telle efficace que son cœur en seroit conuerti à Dieu, selon que dit l'Apôstre, *1. Corinth. 3.* que nous tous qui contemplons, comme en un miroir, la gloire du Seigneur à face descouuerte, sommes transformés en la mesme image de gloire en gloire comme par l'Esprit du Seigneur: de quoi Dieu donna iadis vn type & vne figure en la face de Moÿse, qui en parlant avec lui en la montagne, en remporta sa face toute resplendissante; afin, ô fideles, que vous contempriez tellement la face de Iesus Christ, c'est à dire la beauté de sa charité & de sa pureté en l'Euangile, qu'espris de son amour, vous soyiez transformés par le renouvellement de vostre entendement pour esprouer quelle est la volonté de Dieu, bonne, plaisante & parfaite.

Exo. 34.

APPLICATION.

Et voila les quatre argumens à sanctification contenus en nostre texte expliqués, par lesquels il n'y a aucun de nous que la conscience ne conuainque d'estre obligé à renoncer à ses pechés. Mais ce n'est pas nostre conuiction, mais

mais nostre conuersation & vn effectif amendement que ces argumens ont pour but : la conuiction n'est que pour la condamnation de ceux qui ont reietté la force de la pieté, & ont mieux aimé les tenebres que la lumiere. Produisons donc, mes freres, produisons l'effect auquel ces argumens nous incitent, qu'ils soyent non vne simple & superficielle lumiere à nos esprits, mais vn glaiue perçant au dedans de nos cœurs, pour en retrancher le vice & le peché. Et quant au premier, que quiconque espere de voir le Seigneur & estre rendu semblable à lui doit se purifier, ainsi qu'il est pur. Iuge si tu esperes de voir Dieu, toi en qui la conuoitise des yeux regne, & qui n'aspire qu'à voir force or & force argent en tes coffres, & force reuenus en ta maison, ou d'y voir les honneurs & la gloire du monde & les plaisirs de cette vie? Ce n'est pas l'esperance Chrestienne qui gouerne ton ame, mais l'esperance charnelle & terrienne & sensuelle. Celle-là te sanctifieroit, celle-ci souille ton ame & l'incite à injustice & fraude, à mensonge & enuie, à ordure & saleté.

Et puis que l'esperance prouient de la foy, fortifions-nous en la foy des promesses de Dieu. Car d'où vient, mes freres, que l'esperance de la felicité celeste a si peu d'efficace en nous, sinon de ce que nous ne croyons pas assez aux promesses de Dieu, & ne regardons pas à la certitude que Dieu a donnée par le sang de son Fils à ceux qui le suivent? Le laboureur cultiue la terre & ne fait difficulté de semer & espar-dre son bled, sous esperance, à cause du pacté que Dieu a fait avec les hommes en la culture de la terre, de benir leur semence, & leur donner la moisson: pourquoi donc doutons-nous de semer en aumosnes & en toutes bonnes œures, puis que par le pacté & l'alliance de grace que Dieu a faite avec nous en Iesus Christ, vne si grande remuneration nous attend, qu'il est dit, que *la justice de celui qui a espars & donné aux pauvres demeure eternellement?* que *qui sème à l'Esprit, moissonnera de l'Esprit vie eternelle.* Imprimons donc, imprimons en nos ames la promesse de la felicité & remuneration eternelle, afin que nos yeux ne regardent plus à vanité, mais à Dieu

Ps. 112.

Gal. 6.

à Dieu & au royaume des cieux.

Et quant au second argument , qui est, que le peché est la transgression de la Loi, ne disons point, en nous flattant, que nos offenses ne sont pas grieues, & n'abusons point de la bonté de Dieu à nous les pardonner, pour y perseuerer, ou nous y laisser aller aisément. Mais quelle que soit la bonté de Dieu à nous supporter, considerons nos pechés en eux mesmes, assauoir que ce sont transgressions de la Loy de nostre Pere celeste, contraires à sa nature, afin que nous les prenions en haine; & si nous auons peché, gemissons avec le Prophete par vraye repentance, disans, *I'ay peché contre toi, & ay fait ce qui est desplaisant deuant tes yeux*, afin que nous n'y retournions pas. Et ici reiettons la doctrine des pechés veniels, dont nos Adversaires se flattent. Certes j'avouë que tous pechés sont & pardonnables & pardonés en effect, par la vertu du sang de Iesus Christ, aux fideles & repentans: mais, en leur nature, ils sont mortels, puis que transgressions de la Loi. Car le gage de peché, & de la transgression de la Loi, est-ce pas la mort & la male-

diction ? Donques ou ce dont on parle n'est pas peché & transgression de la Loy ; ou s'il l'est , il merite la malediction de la Loi.

Et quant au troisieme argument, souuenons-nous que Iesus Christ est apparu pour oster nos pechés , afin que nous nous gardions d'entretenir ou d'establir en nous ce qu'il est venu oster. Ne vous trompez pas , ô hommes , difans qu'il est venu oster vos pechés à ce qu'ils vous soyent pardonnés. Cela seul n'eust pas esté les oster ; il est venu pour appeler les pecheurs à repentance : & partant pour oster les pechés de dedans nos cœurs , les oster de nos pensees , de nos desirs , & de nos actions ; c'est cela , c'est cela , les oster , & il est venu pour nous les pardonner , moyennant que nous vaquions à cela. Partant souuenons-nous du quatrieme argument, assauoir que si nous voulons demeurer en Iesus Christ , il faut que nostre cœur & nostre vie soit renouue-

2. Cor. 5. *lee ; selon que l'Apostre dit, Si quelqu'un est en Iesus Christ , qu'il soit fait nouvelle creature : si nous pretendons auoir la foi sans cela , l'Apostre nous apprend que nous*

nous nous deceuons, disant que, nous n'auons point veu & cognu Iesus.

Et si ces exhortations ont quelque efficace en nos cœurs, montrons-le desormais, mes freres, par nostre conuersation, nous discernans d'avec ceux qui n'ont point telle esperance, & telle lumiere à sanctification que nous. Montrons que nous auons compris ce que nostre esperance, & la mort de Iesus Christ, & la communion que nous auons avec lui requierent de nous, & nous aurons la consolation de l'esperance, l'assurance contre les maledictions de la Loi, le fruit de la redemption, & la ioye de nostre communion à Iesus Christ. Je di la consolation de l'esperance; car nous dirons que Dieu, qui nous a fait la grace de tascher de nous purifier comme il est pur, nous donne en cela le seau & l'arrhe de nostre eternelle felicité, & qu'il paracheuera l'œuure dont nous auons les commencemens, nous transformant pleinement en sa semblance. — Et ayans esperance en Dieu pour les biens du royaume celeste, nous l'aurons consequemment pour tous les biens de cette vie,

autant que Dieu les iugera expediens à nostre salut, & dirons que celui qui nous a préparé la vie & felicité eternelle ne manquera pas de nous donner ce qui nous sera conuenable de benedictions temporelles. Je di d'assurance contre les maledictions de la Loi; car si nostre conscience nous redarguë d'auoir par nos pechés transgressé la Loi, & partant d'en auoir encouru la malediction, nous respondrons, que Iesus Christ, en qui nous auons creu & qui nous a donné de nous repentir de nos pechés & cheminer en sa crainte, les effacera aussi deuant Dieu par son sang, & les ostera de deuant sa face, comme si iamais ils n'auoyent esté commis: Et ici nous orrons l'Apostre nous disant, *Si quelqu'un a peché, nous auons un Advocat enuers le Pere, Iesus Christ le iuste, qui est la propitiation pour nos pechés: Si nous confessons nos pechés, Dieu est fidele & iuste pour nous pardonner nos pechés, & nous purifier de toute iniquité.* Nous opposerons à la malediction de la Loi, que *Iesus Christ a esté fait malediction pour nous.* Finalement, nous aurons la ioye de nostre communion avec Iesus Christ, Car nous serons persuadés

persuadés que demeurans en Iesus
Christ, il nous est vn domicile assureé
contre les efforts des hommes & des
demons ; qu'en cette demeure, il y a
benediction, vie & protection à tous-
iours, & à l'heure de la mort nous di-
rons que Iesus Christ qui nous a donné
de demeurer en luy recevra nos ames
en la communion de sa gloire, & nous
fera demeurer avec luy à jamais

en son paradis. Dieu
nous en face
la grace.

* * *

*

